



République Française  
COMMUNE DE CHALAUTE LA PETITE  
Procès VERBAL  
Séance du 07 aout 2025

Nombre de membres  
En exercice : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 aout à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie, en application des dispositions de l'article L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Présents : 7

Etaient présents : Chantal BELLACHE, Jean-Marie FONTAINE, Siegfried HUCK, David DUBOIS, Lucien LE COZE, Pascale ROULET, Lucien LE COZE.

Votants : 7

Absents excusés : Mme Marina GALLAY, Mme Julia DOMINGUES, Mme Marie-Christine ROLLET, Mme Fanny DA MOTA.

Absent non excusé : Denis GRANDET.

**Quorum :** atteint à l'ouverture de la séance avec 7 conseillers en exercice effectivement présents.

Ouverture de la séance à 18h30

Madame Pascale ROULET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2025 ne soulève aucune observation de la part du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour, sur proposition du maire, le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour, l'examen d'un projet de décision modificative portant sur le budget principal de la commune

---

## 1. Décision Modificative n° 01-2025 portant sur le budget primitif 2025 de l'assainissement

Le conseil municipal de Chalaute la petite,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025annexe 2025 « assainissement », adopté par le conseil municipal en séance du 03 avril 2025,

Entendu l'exposé de madame le maire aux termes duquel : la commune a été mise en demeure par le service de gestion comptable, de régulariser les comptes de l'exercice budgétaire 2020 relatif à la mise de personnel communal à la disposition du service public de l'assainissement.

- En effet, cette mise à disposition a finalement coûté 26 957€ au service public alors que son budget annexe n'avait prévu que 20 000€ de crédit.
- Afin de mandater le solde débiteur de 6 957€, il convient donc d'abonder le chapitre 12 du budget annexe 2025, actuellement doté de 13 000€.

Madame le maire propose donc au conseil municipal de prélever la somme de 7 000€ sur le chapitre 11 (charges générales) article 6155 dans les dépenses de fonctionnement et d'inscrire cette somme sur le chapitre 12 (personnel affecté à la gestion) à l'article 6215.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2025 budget assainissement	BP 2025	DM	Budget Modifié
Chapitre 011 - charges générales			
Article - 6155	Entretiens et réparations bien immobiliers	15 000 €	- 7 000 €
<b>Chapitre 012 – Personnel affecté à la gestion</b>			
<b>Article - 6215</b>	<b>Frais du personnel</b>	<b>13 000 €</b>	<b>+ 7 000 €</b>
			<b>20 000 €</b>

Et après en avoir délibéré :

**Décide d'adopter le rapport présenté dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 7

---

## **2. Délibération n° 20-2025 portant sur la poursuite de la rénovation de l'éclairage public ; quatrième tranche : examen des devis et demandes de subvention Etat et SDESM.**

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur la poursuite du chantier de rénovation de l'éclairage public en adoptant une quatrième tranche de travaux à réaliser en 2025-2026.

Cette quatrième tranche porterait sur la modernisation de 31 points lumineux + changement de 1 armoire électrique + création d'1 PL, pour un coût prévisionnel selon le devis proposé par la STPEE, de 28 823,35 € HT soit 34 588,02 € TTC.

Ce projet est susceptible d'être financé par le SDESM et par l'Etat (DETR, DSIL).

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de quatrième tranche de rénovation proposé ci-dessus pour un coût prévisionnel de 28 823,35 €HT (34 588,02 € TTC)
- **DIT** que cette opération sera financée comme suit :
  - Coût prévisionnel HT : 28 823,35 €
  - Subvention du SDESM : **5 764.67 € (20%)**
  - Subvention de l'Etat (DETR) : **11 529.34 € (40%)**
  - Fonds propres : **11 529.34 € (40%)**

Et après en avoir délibéré,

**Décide :**

**D'adopter les modifications proposées ci-dessus par :**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 7

### 3. Objet : Décision modificative n°03-2025 portant sur le BP 2025 de la commune

Le conseil municipal de Chalautre la petite,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la commune, adopté par le conseil municipal en séance du 03 avril 2025,

Vu la décision budgétaire modificative arrêtée lors de la séance du 02 juin 2025 ;

Entendu l'exposé de madame le maire aux termes duquel il apparaît que les anomalies suivantes persistent dans le budget adopté :

D'une part,

- En section « recettes de fonctionnement » : le report de résultats de l'exercice budgétaire 2024 inscrit au chapitre 002 est de 294 468,70 € au lieu des 294 468,27 € apparaissant au compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024 ;
- En section « dépenses d'investissement » : le report de résultats de l'exercice budgétaire 2024 inscrit au chapitre 001 est de 48 442,92 € au lieu des 42 719,72 € apparaissant au CFU 2024 ;
- Ces anomalies entraînent en cascade la **nécessité de rectifier le chapitre 10** de la section « recettes d'investissement » **par l'inscription au compte 1068 de la somme de 48 442,92 €** ;

D'autre part,

- En section de fonctionnement- dépenses, suite à une confusion, le chapitre 68 « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions » qui devait être doté de 3 000 € n'a pas été provisionné et le chapitre 042 qui devait être provisionné de 3200 € l'a été de 6200 €, suite au cumul des deux sommes. **Ces deux sommes doivent donc être reventilées entre le chapitre 042 pour 3200 € et le chapitre 68 pour 3000 €.**

Enfin, les éléments suivants plaident également pour l'adoption d'un budget modificatif :

- Lors de sa séance du 02 juin 2025, le conseil municipal a décidé de renoncer à son projet d'implantation d'une structure multisports, compte tenu de l'impossibilité pour la commune de réunir les subventions attendues qui devaient couvrir 80% du montant de l'investissement.

Le conseil municipal ayant, à cette occasion, demandé au maire de lui proposer un autre aménagement à usage sportif et de loisir plus adapté aux possibilités financières de la commune, il est proposé d'inscrire la somme de 18 272,50 € correspondant au solde qui devait rester à charge de la commune pour la réalisation du terrain multisports, au titre d'un crédit provisionnel pour la réalisation de cet aménagement s'il est retenu par le conseil municipal.

- Ainsi que le conseil municipal en a été informé lors de sa séance du 02 juin 2025, la commission de sécurité de l'arrondissement de Provins a procédé le 05 mai dernier, à la visite périodique de la salle polyvalente communale. Réunie le 03 juin suivant, elle a confirmé un certain nombre d'anomalies mettant en cause la sécurité de cet équipement et nécessitant la mise en place d'ici la fin de cette année d'un programme de travaux de remise aux normes. Il est donc nécessaire de prévoir au budget 2025 une première provision financière à cet effet (concours d'un bureau d'études, premiers travaux conservatoires permettant d'éviter la fermeture pure et simple de la salle). Il est proposé d'inscrire au chapitre 23 de la section « investissement-dépenses » du budget 2025, au titre de cette provision, la somme de 10 966,12 €.

Afin de supprimer les anomalies rappelées ci-dessus tout en sauvegardant l'équilibre financier entre les dépenses et les recettes de chaque section du budget, il est soumis au conseil municipal les modifications suivantes :

#### Dépenses de fonctionnement (en euros)

Chapitre 011 Charges de gestion générale	BP	Modifications (DM)	Budget modifié
61521 Terrains	763,42 €	- 0,43 €	762,99 €
Total des charges chapitre 11	257 028,42 €	- 0,43 €	257 027,99 €

<b>Chapitre 042 Dotations aux amortissements</b>	<b>6 200,00 €</b>	<b>- 3 000 €</b>	<b>3 200,00 €</b>
<b>Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions -charges de fonctionnement</b>			
681 Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	<b>+ 3 000,00 €</b>	3 000 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>836 856,70 €</b>	<b>- 0, 43 €</b>	<b>836 856,27 €</b>

#### Recettes de fonctionnement (en euros)

	<b>BP</b>	<b>Modifications (DM)</b>	<b>Budget modifié</b>
Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté	294 468,70 €	- 0, 43 €	+294 468,27 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>836 856,70 €</b>	<b>- 0, 43 €</b>	<b>+836 856,27 €</b>

#### Dépenses d'investissement (en euros)

	<b>BP</b>	<b>Modifications (DM)</b>	<b>Budget modifié</b>
<b>Chapitre 001 Report déficit de la section d'investissement exercice 2024</b>	<b>-48 442,92</b>	<b>- 5 723, 20 €</b>	<b>+ 42 719,72 €</b>
<b>Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 16 Emprunts et assimilés</b>	19 800,00 €	0,00 €	19 800,00 €
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	17 280,00 €	0,00 €	17 280,00 €
<b>Chapitre 204 Subventions d'équipement versées</b>	5 200,00 €	0,00 €	5 200,00 €
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>171 223,00 €</b>	<b>- 41 790, 80 €</b>	<b>129 432,20 €</b>
2111 <i>Terrains nus</i>	- 2 240,00 €	0 €	+ 2 240,00 €
2113 <i>Terrains aménagés autres que voirie</i>	- 1 383,00 €	0 €	+ 1 383,00 €
212 <i>Agencements et aménagements de terrain</i>	6 000,00 €	+ 4 000 €	10 000,00
2131 <i>Bâtiments publics</i>	10 000,00 €		36 203,70
2135 <i>Installations générales</i>	109 700,00 €		18 272,50
2152 <i>Installations de voirie</i>	35 000,00 €		41 376,00
2157 <i>Matériel, outillage technique</i>	2 000,00 €	+7 400, 00 €	9 400,00
2158 <i>Autres installations, matériel et outillage technique</i>	4 000,00 €	+5 657, 00 €	+ 9 657, 00 €
2188 <i>Autres</i>	- 900.00 €	0 €	+ 900.00
<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>	0,00 €	<b>+ 10 966,12 €</b>	<b>10 966,12 €</b>
<b>Chapitre 42 Opérations de transfert entre sections</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>-261 945,92</b>	<b>- 36 547, 88 €</b>	<b>+ 225 398,04 €</b>

#### Recettes d'investissement (en euros)

		BP	Modifications (DM)	Budget modifié
<b>Chapitre 10</b>	<b>Dotations, Fonds divers et réserves</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>+ 48 442, 92 €</b>	<b>61 442,92 €</b>
10222	<i>FCTVA</i>	7 000,00 €		7 000,00 €
10226	<i>Taxes d'aménagements</i>	6 000,00 €		6 000,00 €
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	0,00 €	+ 48 442, 92 €	48 442,92 €
<b>Chapitre 13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>107 874,80 €</b>	<b>- 81 790, 80 €</b>	<b>26 084,00 €</b>
1311	<i>État et établissements nationaux</i>	16 800,00 €	- 16 800 €	0,00 €
1313	<i>Départements</i>	24 801,80 €	- 13 245, 80 €	11 556,00 €
13361	<i>Dotation d'équipement des territoires ruraux</i>	22 973,00 €	- 11 445 €	11 528,00 €
138	<i>Autres subventions d'investissement non transférables</i>	40 300,00 €	- 40 300,00 €	0,00 €
1345	<i>Amendes de radars automatiques et amendes de police</i>	- 3 000,00 €		+ 3 000,00 €
<b>Chapitre 21</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>134 671,12 €</b>		<b>+134 671,12</b>
<b>Chapitre 40</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 400,00 €</b>	<b>- 3 200 €</b>	<b>+ 3 200,00</b>
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>261 945,92 €</b>		<b>+225 398,04</b>

Et après en avoir délibéré,

**Décide :**  
**D'adopter les demandes proposées ci-dessus par :**

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 7

#### Questions et informations diverses

#### Informations :

Madame Chantal BELLACHE demande au conseil municipal s'il y a des questions. La réponse étant négative, Madame le maire clore cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h45

Le maire  
Chantal BELLACHE



La secrétaire de séance  
Pascale ROULET